

## Synthèse de l'Atelier « Architecture / Intégration du projet »

- Hauteurs R+2 / R+3+Attique, aspect pyramidal = R+2 + Double Attique avec un unique logement au dernier étage
- Limiter les vis-à-vis par des plantations = Diverses plantations sur le terrain, complétée chez les riverains  
Pas de séjours orientés sur la façade Nord
- Architecture moderne et matériaux pérennes = Briques et zinc sur l'ensemble des façades
- Privilégier matériaux teinte claire = Brique dans les tons beiges, serrurerie teinte blanche, zinc teinte naturelle

*En plus, le projet prévoit :*

- *Un espace extérieur pour chaque logement en limitant les vis-à-vis avec les riverains*
- *Une architecture intemporelle mêlant contemporain et traditionnel, avec une empreinte bas carbone*
- *Un projet à taille humaine qui se limite à 30 logements*

## Synthèse de l'Atelier « Usages / Vie de quartier / Commerces »

- Souhaits : services, commerces de bouche, café/terrasse dans la longère  
= Destination privilégiée : salon de thé, restaurant, commerce de proximité
- Limiter les parkings au minimum réglementaire = 1 place par logement conformément au PLU
- Création de places de voitures et de locaux vélos en auto partage  
= Fera l'objet d'une concertation avec la Ville et la MEL pour la pose d'une borne de véhicule en autopartage, ainsi qu'une « box à vélos » sur l'espace public
- Ne pas piétonniser la rue du Bourg = Accès unique du projet, avec conservation des stationnements existants

*En plus ... Le projet prévoit :*

- 2 cellules commerciales afin de créer une dynamique en complément de la longère conservée
- Une proposition de places de parkings supplémentaires à 150m du projet
- Une mise à disposition de 4 vélos électriques partagés pour les occupants du projet
- Gestion des déchets par apport volontaire mutualisé

## Synthèse de l' Atelier « Espaces verts / qualité paysagère »

- Conservation de la longère avec services / espaces publics / commerces / un espace terrasse  
= Longère conservée avec une destination de commerce type restaurant, salon de thé
- Conservation du mur mitoyen = Mur conservé et végétalisé avec des plantes persistantes
- Remplacer un arbre coupé par 2 arbres, prioritairement en fond de parcelle par rapport aux vis-à-vis : privilégier des essences locales à feuillage persistant  
= 3 arbres conservés, 15 arbres replantés sur la parcelle  
= Possibilité de planter chez les voisins sur demande
- Végétalisation des toitures et création de mur végétal : végétalisation verticale  
= Toiture végétalisée, pose de panneaux solaires, Façade Nord végétalisée
- Si carport, toit en végétal / idem pour les pergolas  
= Pergolas pour les places aériennes, avec des filins et des plantes grimpantes (non possible réglementairement)  
= Places végétalisées

*En plus ... Le projet prévoit :*

*- Un lieu de rencontre avec un espace verts d'une surface de 200m<sup>2</sup>, entre la longère et l'immeuble construit, qui fera l'objet d'une rétrocession à la Ville*